



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

COTOREP et CDES

Question écrite n° 30862

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'emploi des personnes handicapées. Il souhaite qu'elle lui communique, département par département, le nombre de personnes handicapées travaillant dans les commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES) qui sont au coeur du dispositif d'orientation des jeunes handicapés et dans les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) compétentes pour fixer les taux d'incapacité des personnes handicapées à partir de vingt ans. Parallèlement, il aimerait qu'elle lui précise, département par département, le nombre de places créées en centre d'aide par le travail (CAT) dans le cadre des plans pluriannuels mis en oeuvre depuis 1999.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30862

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9769